



École Hébert

Projet éducatif

2019-2022



Pour adoption au Conseil d'établissement du 17 juin 2019
résolution : __2018-2019-27__

Le projet éducatif

Table des matières

- 1. But et définition du projet éducatif**
- 2. Encadrements légaux**
- 3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif**
- 4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif**
- 5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)**
- 6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite**
- 7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement**

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)3 ;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être

différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

- Conseil d'établissement
- Comité de pilotage
- Enseignants
- La direction
- Conseiller pédagogique

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

- Sondage SEVEQ (personnel de l'école, parents, élèves de quatrième à sixième années)
- Les enseignants
- Parents de CE

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

ENVIRONNEMENT EXTERNE

La Municipalité de Saint-Félicien est l'une des neuf municipalités qui forment la MRC Domaine du Roy. Dans un rayon de moins de 10 km nous retrouvons deux autres écoles publiques (Mgr Bluteau et Carrefour étudiant). La clientèle est donc partagée entre ces trois écoles.

La population de Saint-Félicien s'élève à plus ou moins 10 217 en 2019, ce qui est relativement stable depuis quelques années.

La grande majorité des élèves de l'école Hébert habite en milieu urbain. Les secteurs de l'éducation et de la forêt sont les principaux employeurs des parents de nos élèves.

À Saint-Félicien en 2018-2019, la clientèle scolaire se chiffrait à environ 800 élèves répartis dans trois écoles : Hébert, Mgr Bluteau et Carrefour étudiant.

ENVIRONNEMENT INTERNE

L'école Hébert se situe en milieu non défavorisé (indice de défavorisation 7 sur une échelle de 10 en 2018-2019 et 6 en 2019-2020) mais on peut observer un grand écart au niveau socio-économique entre les familles de nos élèves (peu se situent dans la classe moyenne).

En 2019-2020, l'école comptera 320 élèves répartis en 16 groupes : 3 groupes de préscolaire, 4 groupes de premier cycle, 4 groupes de deuxième cycle, 4 groupes de troisième cycle et un groupe spécialisé regroupant des élèves HDAA (handicapé ou en difficulté d'adaptation et/ou d'apprentissage) du secteur. Environ 10% de nos élèves ont un plan d'intervention actif.

Environ 40 adultes gravitent autour des élèves de l'école Hébert :

- 10 employés de soutien (techniciennes en éducation spécialisée, technicienne en travail social, secrétaire, concierge et préposée);
- 16 enseignantes-titulaires, 2 enseignantes-orthopédagogues, 3 enseignantes à temps partiel pour amener du soutien aux classes dans différentes mesures;
- 7 enseignants spécialistes (anglais, éducation physique et à la santé, musique et art dramatique);
- 3 professionnels (psychoéducatrice, animatrice de vie étudiante et l'engagement communautaire (AVSEC), psychologue);
- 1 directrice.

On remarque que dans les deux dernières années, il y a eu un peu de changement au niveau du personnel dû à des retraites mais normalement, on observe une grande stabilité.

Le service de garde scolaire pour les élèves de l'école Hébert est regroupé avec celui de l'école Mgr Bluteau. Près de cent élèves de notre école s'y retrouvent le midi. Nous estimons qu'à peu près le même nombre d'élèves dînent dans les environs de l'école dans des garderies en milieu familial.

En ce qui concerne la prévention de la violence et l'intimidation, nous appliquons depuis plusieurs années un code de vie bâti par l'équipe et qui est connu de tous (élèves, parents, membres du personnel).

Depuis plusieurs années des élèves font partie du Vox Populi et ils se rencontrent une à deux fois par mois pour proposer des activités, des changements ou des causes à l'équipe école en présentant leurs demandes à la direction d'école.

La majorité des interventions d'encadrement se fait par le code de vie de l'école, le système de renforcement de la classe, par des avertissements verbaux et des rencontres individuelles

À chaque année, un comité formé d'enseignants se mobilise afin de concevoir un thème rassembleur préconisant les valeurs propres de notre école et créant ainsi, une rentrée scolaire agréable et attendue par tous. Parmi les projets proposés aux élèves, le projet HAS (Hébert Action Sport) qui a pour but de faire bouger les élèves est aussi très apprécié des jeunes. À quatre occasions durant l'année, des activités culturelles, sportives et artistiques soulignent les efforts des élèves qui respectent les règles de vie à l'intérieur des «PM privilèges». Ces activités sont déterminées par un comité d'enseignants avec l'AVSEC et la direction. Elles sont par la suite animées par des membres du personnel ou des animateurs externes.

L'école Hébert offre des activités telles que le basketball, le hockey cosom et la course à pieds à différents moments au cours de l'année. Il est à souligner que nous avons développé un attrait pour la course à pied et plusieurs élèves font partie du Club de course annuellement et participent à la Course de la Relève et au Cross country scolaire. Malheureusement l'école n'offre plus autant d'activités parascolaires que dans le passé. La rareté du personnel pouvant en offrir est une des principales raisons et les plages horaires pour faire des activités parascolaires ne sont pas très facilitantes pour trouver des ressources qualifiées.

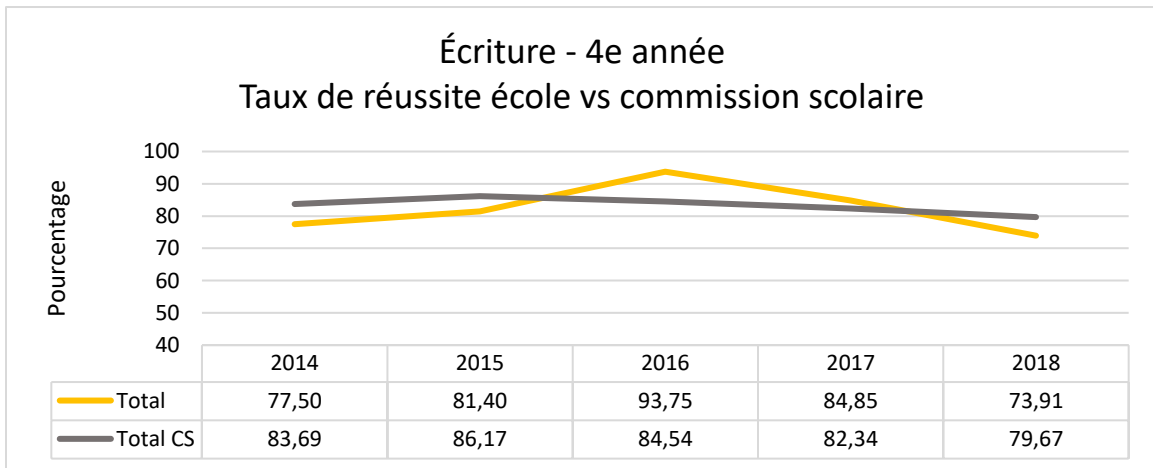
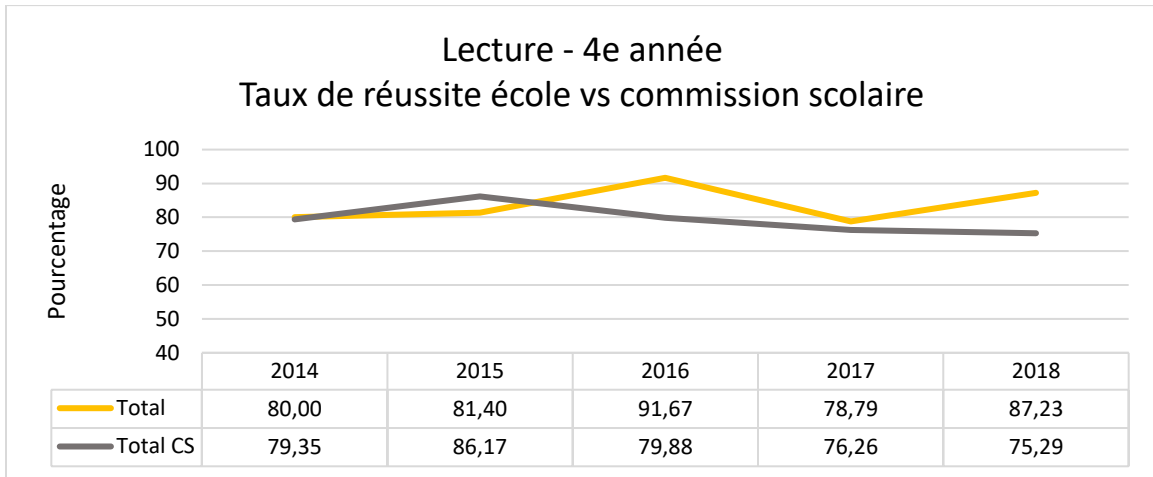
Nos principaux collaborateurs sont les parents. Une très grande proportion de nos parents (96%) considèrent que le personnel favorise leur collaboration, tient compte de leur opinion lors de la prise de décision et se sentent bienvenus à l'école. Plusieurs parents s'impliquent comme bénévoles lors d'activités et participent à divers sondages et enquêtes. Les rencontres de parents de début d'année et la première rencontre de remise des bulletins atteignent entre 92% et 95% de taux de présence d'année en année. Plusieurs parents s'impliquent comme bénévoles lors d'activités et participent à divers sondages et enquêtes.

Le projet de « Petites collations Lions » est une collaboration non négligeable avec le milieu. Depuis près de quinze ans l'organisme des Lions offre chaque jour des collations pour trente jeunes. Les collations varient d'une journée à l'autre : yogourts, galettes, muffins, légumes ou fromage. Les enseignants s'assurent dans un premier temps que les jeunes moins favorisés reçoivent une collation à tous les jours. Les autres collations sont distribuées de façon aléatoire dans la classe. L'école comble ce qu'il manque pour être certain que tous les jeunes aient accès à une collation qui favorise entre autre une meilleure concentration.

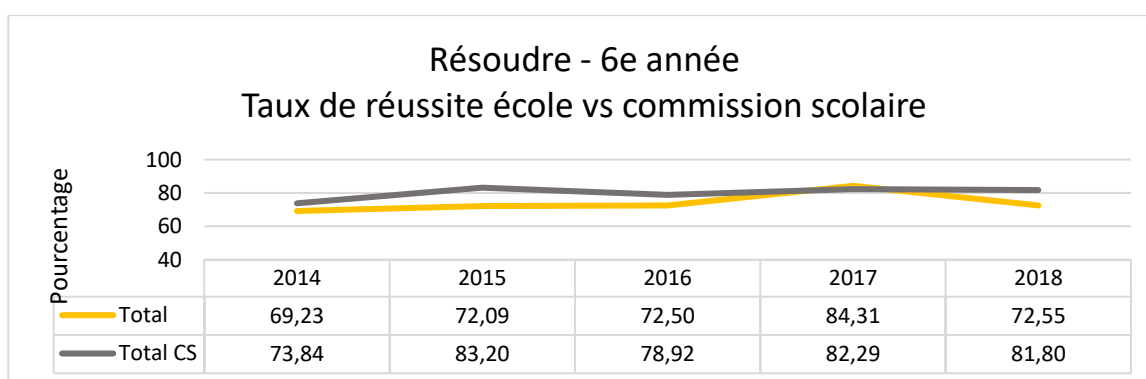
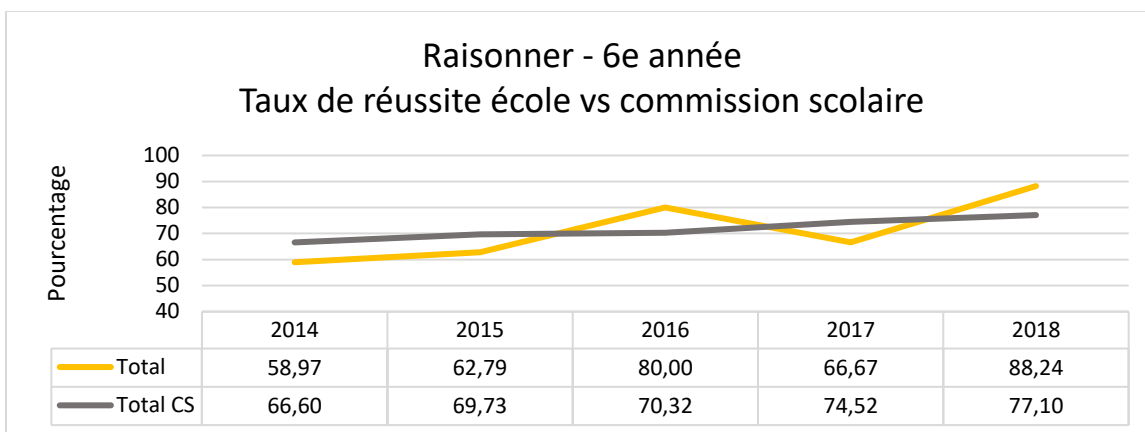
Un partenariat avec l'infirmière scolaire du CIUSSS (Domaine du Roy) est en place depuis plusieurs années afin de sensibiliser les jeunes aux abus physiques et sexuels, de procéder à la vaccination des élèves, d'assurer un suivi pour les TCC (traumatisme cranio-cérébral) ou tout autre problématique soulevée par l'équipe. Elle est également disponible pour faire de la prévention sur d'autres sujets. La présence de l'infirmière scolaire est assurée selon les besoins exprimés par les membres du personnel, les élèves ou de la direction. Une hygiéniste dentaire est aussi présente selon le protocole établi par le CIUSSS.

L'école peut également compter sur l'appui d'agents de la Sûreté du Québec pour faire de la prévention en matière de toxicomanie, de cyber intimidation ou d'autres sujets d'actualité. La direction fait aussi appel à leur service lorsque des situations nécessitant la présence policière se présente.

Indicateurs nationaux :



Dans les dernières années, beaucoup d'énergie a été mis pour améliorer les résultats de nos élèves en lecture et nos résultats sont bons. On fait peut être moins d'activités d'écriture que de lecture ce qui peut expliquer nos taux de réussite dans ce domaine. Écrire est un travail plus contraignant que lire. Les jeunes n'ont pas toujours le goût d'écrire, ni d'idées pour composer. Il faut trouver une façon de développer le goût de l'écriture chez nos élèves car le but premier de l'écriture c'est d'être lu et non pas d'être corrigé pour ses fautes...



On constate que nos résultats dans la compétence 1 en mathématique (résoudre) est presque toujours en dessous de ceux de la Commission Scolaire. C'est pourquoi, il est important de mettre en place des moyens pour augmenter le résultat de nos élèves à la fin de leur sixième année dans cette compétence.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Dans nos prises de décisions par rapport à nos choix d'orientation, nous avons, tout d'abord, tenu compte des orientations ministérielles obligatoires. Nous avons, par la suite, fait l'analyse de nos différents résultats et besoins. Nous n'avons pas été capable d'établir une différence significative entre les résultats de nos garçons et de nos filles, cela variant d'une année à l'autre. C'est pour cette raison que nous n'en n'avons pas tenu compte dans nos objectifs.

**LE PROJET ÉDUCATIF FERA L'OBJET D'UNE ÉVALUATION À TROIS
REPRISES ANNUELLEMENT
(À CHAQUE FIN D'ÉTAPE)**

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'école Hébert

| Enjeu | Cohérence avec le PEVR | Orientation | Objectif | indicateur | Cible | Situation actuelle |
|---|---------------------------------------|--|--|--|---|---|
| Le bien-être physique et psychologique des élèves. | Orientation 6 du PEVR Objectif 6.1 | 1.Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour. | 1.1 Maintenir au moins 60 minutes d'activité physique par jour à tous nos élèves (maintenir). | Nombre de minutes d'activité par jour. | 60 minutes à tous les jours d'ici 2022. | Au moins 50 minutes à tous les jours sans compter les activités au service de garde pour les élèves qui le fréquentent. De plus, on ne comptabilise pas les cours d'éducation physique, projet Has et activités de l'école on bouge, etc. |
| | N/A | 2.Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire | 2.1 Diminuer de 10% le nombre d'élèves qui disent avoir été insultés ou traités de nom une à deux fois dans l'année. | Résultat du sondage SEVEQ du printemps 2021. | 22% des élèves qui disent avoir été insultés ou traités de nom quelques fois. | En juin 2019, 32% des élèves disaient avoir été insultés ou traités de nom une à deux fois dans l'année. |
| La réussite de tous les élèves | Orientation 2 du PEVR Objectif 2.1 | 3.Développer les compétences en littératie et en numératie de la petite enfance au secteur adulte. | 3.1 Augmenter à 82% le taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de la fin du 2^e cycle d'ici 2022. | Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de la fin du 2 ^e cycle du primaire. | 82% d'ici 2022 pour nous. | 74% en juin 2018. |
| | Orientation 2 du PEVR Objectif 2.4 | | 3.2 Augmenter à 78% le taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique pour la compétence résoudre de la fin du troisième cycle en 2022. | Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de mathématique pour la compétence résoudre. | Atteindre 78% en 2022. | 73% en juin 2018. |
| | Orientation 5 du PEVR Objectif 5.1 | 4.Ramener à 10 % la proportion des garçons entrant à 13 ans ou plus au secondaire | 4.1 Maintenir à moins de 10% la proportion de nos garçons qui entrent à 13 ans ou plus au secondaire. | La proportion de nos garçons qui sont entrés à 13 ans au secondaire en 2018. | Cible atteinte. | Retard scolaire 6 ^e année garçon 2017-2018 : 7,7 %. |

